

C'est ce mercredi que le ministère a annoncé 12 engagements consécutifs au Grenelle de l'éducation. Le moins que l'on puisse dire, c'est que les revendications portées par le SNE ont été entendues. **Des mesures concrètes et chiffrées ont été énoncées**. Certaines sont encore à peaufiner, mais les dossiers avancent. Si tout ce qui est avancé se concrétise, on pourra dire que le SNE aura obtenu de grandes avancées pour les enseignants du premier degré. Vous pouvez en lire tous les détails [en cliquant ici](#).

Nous reviendrons ici sur les principaux éléments de la revalorisation financière de notre profession.

400 millions viennent compléter ceux déjà engagés cette année en faveur des collègues en début de carrière. Le ministère va solliciter les syndicats dans le mois de juin pour déterminer la ventilation exacte de cette nouvelle somme. Le SNE participera activement à cette réflexion. Nous avons déjà pu remettre au ministre en personne nos propositions en matière de revalorisation des enseignants du premier degré.

200 millions seront consacrés à la prise en charge d'une partie des frais induits par les complémentaires santé. C'est là le premier pas vers une complémentaire prise en charge à 50% par l'Etat. Une avancée que notre syndicat a réclamée à de multiples occasions.

Le taux d'accès à la hors classe sera à nouveau augmenté. Là encore, c'est une mesure que le SNE réclamait afin que la revalorisation concerne tous les niveaux de la carrière. Le DGRH, M. Soetemont, nous a confié à plusieurs reprises partager cet objectif.

Un organisme de type comité d'entreprise va être créé. Cette mesure tombait sous le sens puisque les personnels d'autres ministères en bénéficient déjà. Le SNE l'avait demandée régulièrement.

Notre syndicat ne crie pas victoire, mais force est de constater que le travail engagé a porté des fruits. Les mesures annoncées par le ministre vont dans le bon sens. Nous nous en réjouissons. Le SNE demeurera tout de même vigilant aux modalités d'application qui seront proposées et continuera à porter en première ligne la défense des enseignants du premier degré.

Dans notre académie, l'actualité est plus difficile. La tension de la fin de l'année s'ajoute à celle accumulée à cause de la crise sanitaire. Plusieurs collègues ont sollicité le SNE suite à des soucis de harcèlement de diverses natures. Ils ont trouvé soutien et conseils sur les démarches à entreprendre pour retrouver des conditions de travail normalisées. Nous le répétons encore une fois, **il est primordial de ne pas rester seul dans l'exercice du métier d'enseignant**, tout spécialement dans le premier degré où le contact quotidien avec les parents constitue une source potentielle de difficulté.

Il est des parents qui ont des réactions violentes vis-à-vis des enseignants. **C'est un risque psychosocial reconnu** de notre profession et tout particulièrement dans le premier degré. C'est ce qu'a malheureusement expérimenté une collègue de notre académie cette semaine. Elle s'est tournée vers le SNE pour obtenir conseils et soutien.

Un parent particulièrement en colère lui avait adressé un mail vindicatif dans lequel il se proposait de venir à l'école pour se mettre une bonne fois en colère afin que les enseignants s'occupent enfin de son fils, trop stigmatisé à son goût. **Au SNE, nous préférons en général le dialogue, mais nous n'en oublions pas le droit.**

C'est dans ce sens que nous avons conseillé notre collègue. Nous vous proposons de consulter toutes les possibilités d'action qui s'offrent à vous dans un tel cas [en cliquant ici](#).

Faut-il accueillir les enfants de personnels prioritaires sans moyen de garde en cas d'absence non remplacée ?

La question agite particulièrement le Rhône. La LIR qui a été adressée fin avril à tous les collègues de primaire dans ce département préconise, dans un tel cas, non seulement un accueil mais aussi une répartition des élèves dans les autres classes de l'école.

Cette injonction est en contradiction directe avec la lettre de la FAQ du ministère. **Le SNE est donc intervenu auprès de la DSDEN pour lui demander une rectification rapide** et éviter ainsi de placer des collègues déjà en difficulté en l'absence de remplacement dans un conflit de loyauté entre des instructions contradictoires.

Pour mémoire, la FAQ est là pour expliciter ce qui est attendu par le ministère. Elle s'impose donc aux enseignants, mais aussi aux IEN et à tous nos supérieurs. En cas de souci, contactez-nous.

L'exercice de notre métier n'est pas simple. La situation actuelle le complexifie encore. C'est pourquoi le SNE est plus que jamais mobilisé, tant pour vous épauler au quotidien que pour améliorer la situation de l'avenir de notre profession.

Absences non remplacées : aucun accueil d'élève

La gestion de cette occurrence est simple. Sur le papier. Les retours que nous avons eu sur l'académie sont plutôt satisfaisants, mais un "accident" demeure possible. Nous en avons eu des échos dans d'autres académies. Si vous êtes l'objet de pressions ou d'injonctions visant à l'accueil d'élèves alors que leur enseignant est absent et non remplacé, contactez-nous. **Le SNE vous aidera à obtenir l'application des textes en vigueur.** Il s'agit d'un enjeu de santé mais aussi de responsabilité professionnelle. [Pour en savoir plus.](#)

Covid, que faire quand ...

Que vous soyez malade, cas contact, que votre classe soit fermée ou que vous deviez garder vos enfants, entre présentiel, continuité pédagogique et ASA, le SNE vous propose de vous y retrouver et de faire [le point sur votre situation](#).

Report de l'examen du projet de loi sur la direction

Le SNE considère que ce report à la session parlementaire de la fin de l'année est tout à fait inacceptable. Sur l'académie de Lyon, **nous sommes donc intervenus auprès de nos députés locaux** pour leur demander d'obtenir que ce texte soit mis à l'ordre du jour de l'Assemblée Nationale. M. Xavier Breton nous a d'ores et déjà répondu qu'il interpellait M. Blanquer pour lui demander une accélération du processus.